



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 37510

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'efficacité des missions de l'Agefiph (fonds pour l'insertion des handicapés) à la Réunion. La délégation régionale, qui a pour objet de favoriser l'acquisition d'un travail et le maintien dans l'emploi pour les personnes handicapées, a dû faire face à plus de 1 300 demandes en 1999. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte prendre pour que les liens entre l'Etat et la délégation réunionnaise soient resserrés dans le sens d'une redynamisation de l'insertion des personnes handicapées.

Texte de la réponse

La délégation régionale AGEFIPH de la Réunion a été créée en janvier 1999. Au terme de cette première année de plein exercice, le montant total des engagements financiers pris par l'AGEFIPH devrait dépasser 10 millions de francs, à comparer à un engagement de 7 millions de francs en 1998 et au montant des fonds collectés par l'AGEFIPH auprès des entreprises de la Réunion assujetties à l'obligation d'emploi de personnes handicapées, qui s'élève en 1999 à 8 millions de francs. Le nombre total des projets financés devrait approcher 260 en 1999, dont 100 au titre des contrats de travail d'une durée au moins égale à douze mois, 140 au titre du programme ordinaire de l'AGEFIPH (hors primes à l'insertion) et 20 au titre du programme exceptionnel triennal. Au titre de l'année 2000, le comité de pilotage national Etat-AGEFIPH a décidé de poursuivre l'activité de l'équipe de préparation et de suite de reclassement dotée de 5 salariés-équivalents temps plein pour un montant de 1 152 000 francs. Les liens entre l'Etat et la délégation régionale de l'AGEFIPH à la Réunion obéissent aux mêmes règles que celles qui prévalent dans la métropole et au sein des autres départements d'outre-mer depuis la signature de la convention Etat-AGEFIPH du 9 décembre 1998. Cela implique notamment que le délégué régional de l'AGEFIPH soit désormais associé systématiquement aux travaux du service public de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37510

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6646

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1170